

Quand devrait-on sevrer un antipsychotique / neuroleptique ?

À cause de leurs graves effets secondaires - si c'est possible - **il est recommandé de sevrer les neuroleptiques en premier.**

Les lignes directrices proposées par Breggin et Cohen (2007) :

1. Les antipsychotiques devraient être sevrés chaque fois qu'ils induisent des troubles qui peuvent potentiellement mener à un décès, comme le **syndrome malin des neuroleptiques** ou **tout autre effet secondaire qui engagerait le pronostic vital.**
2. Les antipsychotiques devraient être sevrés, si possible, **au premier signe d'apparition d'une dyskinésie tardive.** Dans ce cas, les auteurs recommandent de stopper la prise de médicament aussi rapidement que possible. Breggin et Cohen insistent sur le fait que les antipsychotiques devraient être complètement arrêtés au premier signe d'apparition de mouvements anormaux (clignement des yeux, grimaces,...), étant donné que n'importe quel mouvement anormal devrait être considéré comme la probable manifestation d'une dyskinésie tardive chez un patient qui prend des antipsychotiques. Les docteurs Breggin et Cohen soulignent que les cas de dyskinésie tardive les plus sévères et les plus invalidantes résultent du non respect de cette ligne directrice.
3. **Passé 40 ans**, les antipsychotiques devraient être sevrés aussi rapidement que possible, étant donné que la probabilité de développer une dyskinésie tardive augmente fortement avec l'âge.
4. Un sevrage des antipsychotiques devrait être tenté chez **les personnes qui prennent des antipsychotiques depuis des mois ou des années**, mais qui ne manifestent plus de symptômes psychotiques graves ou invalidants.

Dans quelles circonstances est-il recommandé de sevrer rapidement un neuroleptique ?

Il est recommandé de sevrer rapidement, et sous surveillance médicale accrue et constante, un neuroleptique qui induit un ou plusieurs des graves effets secondaires cités précédemment (syndrome malin des neuroleptiques, dyskinésie, akathisie...).

Nous attirons votre attention sur le fait que **dès l'apparition des premiers signes d'un syndrome malin des neuroleptiques, d'une dyskinésie ou d'un autre effet secondaire grave, vous devez impérativement en informer votre médecin** et/ou en référer à un médecin compétent en matière médicaments psychiatriques et de sevrage pour qu'une équipe médicale puisse vous prendre en charge dans les plus brefs délais.

Dans quelles circonstances est-il recommandé de sevrer lentement un neuroleptique ?

Il est recommandé de procéder à un sevrage plus lent lorsque le pronostic vital n'est pas engagé ou que la personne ne souffre pas de l'un des graves effets secondaires cités précédemment. Diminuer lentement et progressivement la prise de neuroleptiques, permettra de réaliser un sevrage « plus confortable » dans la mesure où, des diminutions lentes réduisent la probabilité d'apparition de symptômes de sevrage ou du moins en atténuent l'intensité.

Dans ce cas, le sevrage se fait aussi sur la base de la méthode des 10%, mais en adaptant le pourcentage de diminution et la longueur de palier en fonction des effets actuels de la substance prise et en fonction des dispositions et des ressentis individuels.

Cependant, nous ne disposons pas de données précises concernant le pourcentage de diminution et la longueur de palier qui fonctionnent pour tout le monde ou « de manière générale ». Nous vous recommandons donc vivement de faire appel à un professionnel compétent en matière de médicaments psychiatriques pour établir un protocole de sevrage adapté à votre condition, votre état, vos besoins et votre ressenti personnel.

Toutefois, nous avons constaté que le sevrage des neuroleptiques est assez similaire à celui des antidépresseurs, en ce sens qu'il se passe mieux avec des petits pourcentages de diminution et des paliers plus longs que ceux utilisés pour sevrer les benzodiazépines.

L'expérience nous a en effet montré que c'est un petit pourcentage (parfois 1%) qui fonctionne le mieux et un long palier pouvant s'étendre parfois jusqu'à 35 jours voire plus. À tester pour chacun!

Breggin et Cohen (2007), semblent nous rejoindre sur ce point, lorsqu'ils expliquent que le sevrage des antipsychotiques devrait être très lent.

En outre, ces auteurs mettent en garde sur le fait que les changements que les neuroleptiques induisent pourraient durer jusqu'à plusieurs mois après la dernière dose et que c'est pour cette raison qu'ils conseillent aux personnes qui se sèvent de ces produits d'éviter de procéder à des changements de vie drastiques pendant le sevrage ou juste après.

Pour plus d'informations sur les neuroleptiques, leurs effets et leur sevrage, n'hésitez pas à consulter le forum SoutienBenzo : <http://bit.ly/2n9C6ok> ou http://soutienbenzo.forumgratuit.org/search?search_keywords=neuroleptiques

